

DOSSIER VAP (Validation des Acquis Professionnels) en FTLV

Depuis 2017, le **parcours de Concepteur lumière de l'Ensatt** délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite du stagiaire- un diplôme conférant le grade de Master à son titulaire, le candidat en formation continue (FPTLV) doit être détenteur à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

Le candidat est tenu d'apporter la preuve de son diplôme conférant trois années d'études supérieures lors du rendu de son dossier administratif.

En cas inverse, l'Ensatt demande au candidat de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par son parcours antérieur, le candidat a exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu d'un stagiaire diplômé d'un bac+3 avant de l'autoriser à tenter les examens d'entrée sur place.

Vous trouverez ci-dessous la **démarche VAP à suivre pour l'année 2021/22** :

Nous vous demandons de nous transmettre par voie numérique (adresse: claire.lescuyer@ensatt.fr) **pour le 19 février 2021 au plus tard un dossier de 20 pages maximum** qui détaillera votre parcours professionnel antérieur, pour permettre à une commission interne d'apprécier si l'Ensatt est en mesure de valider par ce biais, l'équivalent d'un parcours bac+3 (ou niveau 6 dans le référencement des certifications européennes) et vous autorise à vous inscrire aux examens d'entrée d'un parcours conduisant à un diplôme conférant le grade de Master.

Dans ce dossier, nous vous demandons de présenter :

1- un descriptif des activités ou/et postes occupés ainsi que vos savoir-faire et savoir-être qui témoignent de votre expérience professionnelle dans les métiers de la lumière (montage, régie et réalisation) que ce soit dans le spectacle vivant, l'événementiel, l'éclairage urbain, la muséographie ou l'architecture.

2- le récit de deux exemples de situations professionnelles vécues qui, selon vous, rassemblent et mettent en évidence, tout ou partie des connaissances et qualités professionnelles fondamentales aux métiers de la lumière ci-dessous désignés.

Connaître :

La chaîne lumière (du compteur au projecteur)

Des bases de physique (optique-colorimétrie) et électricité

Faire preuve :

D'un goût pour les sciences et techniques

D'une bonne culture générale, littéraire, artistique contemporaine

D'un goût pour les arts visuels (peinture, photo, image, spectacle vivant)

3- pour une des deux situations professionnelles choisies en point 2, vous joindrez des documents techniques dont vous êtes l'auteur. Par exemple : plans, tableau de circuits, fiche technique, planning de montage, conduite.